

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023

L'an deux mil vingt-deux et le douze décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Abdelrani MAHCER, Maire.

Date de convocation et affichage : 6 avril 2023

Membres Présents :

C. Bandiera, P. Carrière, C. Crouzil, C. Donnadiou-Mariojouis, N. Fauré, S. Gasc, M. Lacheroy, B. Larroche, A. Mahcer, E. Pouzac, Y. Pradel, J. Tsougas

Membres excusés et représentés pour pouvoir :

R. Andouard a donné pouvoir à A. Mahcer

Membres absents : A. Criado, P. Fuser

Ordre du jour :

- 1- Délibération n°2023-08 : Approbation de la révision allégée du PLU
- 2- Délibération n°2023-09 : Élaboration du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales-autorisation de signature de la convention avec Réseau31
- 3- Délibération n°2023-10 : Vote du compte de gestion 2022 du trésorier
- 4- Délibération n°2023-11 : Vote du compte administratif 2022
- 5- Délibération n°2023-12 : Affectation du résultat
- 6- Délibération n°2023-13 : Vote des taux communaux d'imposition
- 7- Délibération n°2023-14 : Vote du budget primitif 2023
- 8- Commissions
- 9- Questions diverses :

1- Délibération n°2023-08 : Approbation de la révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU)

N. Fauré présente l'objectif de la révision allégée du PLU qui est d'étendre très légèrement la zone U du PLU sur les abords des constructions existantes, en cohérence avec l'occupation du sol et en limitant la surface ajoutée pour ne pas permettre la construction de nouvelles habitations.

Plusieurs unités foncières ont été identifiées sur lesquelles la limite de zone avec la zone agricole est positionnée de façon très resserrée par rapport à la construction principale, excluant toute possibilité d'évolution ou de construction d'annexe. Il s'agit également d'intégrer à la zone U des annexes ou piscines construites suite à la délivrance d'une autorisation d'urbanisme antérieure à l'entrée en vigueur du PLU en 2020.

En parallèle, par retour d'expérience de l'instruction des autorisations d'urbanisme une clarification est apportée dans la rédaction du règlement de la zone A concernant l'implantation des piscines qui sont exclues de la surface de 50 m² des constructions d'annexes autorisées.

Proposition d'approuver la révision allégée du PLU.

Pour : R. Andouard, C. Bandiera, P. Carrière, C. Crouzil, C. Donnadiou-Mariojouis, N. Fauré, S. Gasc, M. Lacheroy, A. Mahcer, E. Pouzac.

Contre : Y. Pradel qui estime que certains propriétaires ont été lésés lors de l'élaboration du PLU par le retrait d'une partie de leur jardin de la zone constructible.

A. Mahcer indique que la procédure de révision allégée ne permet pas d'ajouter de nouvelles zones constructibles.

2- Délibération n°2023-09 : Élaboration du Schéma directeur de gestion des eaux pluviales-autorisation de signature de la convention avec Réseau31

Suite au transfert de la compétence « eaux pluviales » au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA), la municipalité avait délibéré le 30 juin 2022 pour la réalisation d'un diagnostic seul du réseau des eaux pluviales pour une part restant à charge de la commune de 10 839 €. Aujourd'hui, l'agence de l'eau ne subventionne plus les diagnostics seuls. Le SMEA propose donc de réaliser un schéma directeur complet subventionné, ce qui

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023

implique pour la commune un reste à charge de 13 130 € contre 25 318 € pour un diagnostic seul sans subvention de l'agence de l'eau.

Proposition d'annuler la délibération du 30 juin 2022 pour le diagnostic seul et proposition de délibérer pour la réalisation d'un schéma directeur complet des eaux pluviales.

Approbation à l'unanimité des présents.

3- Délibération n°2023-10 : Vote du compte de gestion 2022 du trésorier

Présentation du compte de gestion du trésorier, dont les chiffres correspondent à ceux du logiciel comptable de la municipalité.

Approbation à l'unanimité des présents.

4- Délibération n°2023-11 : Vote du compte administratif 2022

A.Mahcer se retire pour le vote. Le doyen d'âge, S. Gasc prend la parole pour le vote.

Le résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2022 est de 97 860,60 €. Avec le report de l'année 2021 de 299 517,91 €, le résultat cumulé est de 397 517,91 €.

Le résultat de la section investissement de l'exercice 2022 est de 11 283,19 €. Avec le report de l'année 2021 de - 12 556,27 €, le résultat cumulé est de - 1273,08 €. Les restes à réaliser sont de - 74 381,65 €. Le résultat global de la section investissement est de - 75 654,73 €.

Approbation à l'unanimité des présents.

5- Délibération n°2023-12 : Affectation du résultat

Le montant reporté à la section de fonctionnement pour le budget primitif 2023 est de 321 723,78 €. Pour la section investissement, le montant reporté est de - 75 654,73 €.

Approbation à l'unanimité des présents.

6- Délibération n°2023-13 : Vote des taux communaux d'imposition

L'état ayant augmenté les bases d'imposition des taxes foncières de 7,1%, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023 afin de ne pas alourdir les charges supplémentaires des administrés de la commune. Approbation à l'unanimité des présents.

7- Délibération n°2023-14 : Vote du budget primitif 2023

N. Fauré présente le budget primitif 2023 dont les montants prévisionnels du fonctionnement et les subventions aux associations ont été discutés en commission finance. Les montants prévisionnels du fonctionnement prennent en compte l'inflation et l'augmentation du coût des énergies (électricité, granulés à bois...)

Les subventions aux associations 2023 : l'enveloppe du montant alloué aux subventions reste stable : 8 950 € (Comités des fêtes - 4 000 € ; Gymnastique volontaire - 600 € ; Pais Cocanha - 200 € ; Montesquieu Sème 300 € ; Festival Déjeuné sur l'herbe - 3 000 € ; Coopérative scolaire - 850€.

Les investissements 2023 ont été discutés en réunion de travail par l'ensemble des conseillers municipaux. Ils ont été limités : mise en place d'un système de sécurité pour le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) à l'école - 2 340 € ; structure de jeu pour la cour de récréation de l'école - 5 000€ ; brise soleil pour la classe de Mme Garres - 3 700€ ; 3 ordinateurs pour l'école et un pour l'accueil de loisirs - 3 200 € ; aménagement pour le handicap à l'école - 9 224 € ; lave-vaisselle pour la salle des fêtes - 3294 € ; tables pour la salle des fêtes - 2 400 €, 2 000 € pour des travaux à la mairie ; girobroyeur pour les ateliers municipaux - 2 000€.

COMMUNE de MONTESQUIEU-LAURAGAIS

Procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2023

FONCTIONNEMENT 2023			
DÉPENSES (Euros)		RECETTES (Euros)	
Charges à caractère général	227 865,00	Atténuations de charges	2 000,00
Charges de personnel	401 800,00	Produits des services	63 100,00
Atténuations de produits	126 015,00	Impôts et taxes	682 401,00
Autres charges de gestion courante	90 106,00	Dotations, subventions	137 960,00
Charges financières	14 110,00	Autres produits de gestion courante	3 000,00
Virement section investissement	63 861,00	Report 2022	321 724,10
Charges except. / Dotations amortissements	1 024,00		
Entretien des bâtiments (O11)	285 404,10		
Total dépenses	1 210 185,10	Total recettes	1 210 185,10

INVESTISSEMENT 2023			
DÉPENSES (Euros)		RECETTES (Euros)	
Remboursement emprunts	40 935,00	Subventions (Restes à réaliser) 2022	23 475,20
Dépenses (Restes à réaliser) 2022	97 856,85	Virement de la section fonctionnement	63 861,00
Dépenses exercice	37 058,00	Dotations, fonds divers	5 978,00
Solde d'exécution négatif	1 273,08	Subventions exercice	8 154,00
		Affectation résultat 2022 (1068)	75 654,73
Total dépenses	177 122,93	Total recettes	177 122,93

ÉPARGNE	2023
Recettes Fonctionnement	888 461,00
Dépenses Fonctionnement	860 920,00
Épargne brute	27 541,00
Remboursement capital dette	40 935,00
Épargne nette	-13 394,00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

SIGNATURES

La Secrétaire,

Nathalie FAURÉ

Le Maire,

Abdelrani MAHCER

